

**circulaire et arrêté****RENTREE SCOLAIRE**

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions dans les écoles du Réseau Rural Autour du Sternenbergr. Après les vacances scolaires de la Toussaint la commune de Saessolsheim devrait accueillir, dans les locaux de l'Espace communal Les Perdrix, des élèves du SIVOS dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec des activités N.A.P. (Nouvelles activités péri-éducatives). Les parents des enfants concernés seront informés en temps utile de la mise en place de ces N.A.P.

**20ème ANNIVERSAIRE DE L'ASAMOS**

L'évènement musical de l'automne en Alsace aura lieu à Saessolsheim le **mardi 15 septembre 2015 à 20 H 00 en l'Eglise saint Jean-Baptiste**. A l'occasion de son 20ème anniversaire l'ASAMOS (les Amis de l'Orgue) a invité 34 musiciens professionnels à exprimer leur talent en interprétant la Messe en si de J.S. Bach par Gli Angeli de Genève. La soirée musicale drainera de nombreux mélomanes et des personnalités du monde économique, politique et culturel dans notre commune. Cela impliquera un grand besoin en places de parking pour accueillir aussi bien des bus que des voitures particulières. Le parking de l'espace communal sera utilisé en priorité mais les trottoirs et rues voisines de l'église risquent aussi d'être occupés. **Nous vous remercions d'ores et déjà de faire preuve de compréhension à l'égard de nos visiteurs d'un soir et nous vous invitons, pour gagner quelques parkings supplémentaires, à ranger vos voitures personnelles si possible dans vos garages privés ou cours intérieures et non sur le domaine public aux abords directs de votre propriété.**

**CIRCULAIRE: MOBILISATION GENERALE POUR LA SURVIE DE NOS COMMUNES**

L'état a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Notre réponse est claire : c'est non ! Ces services et les investissements de la commune concernent en effet tous les âges, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports collectifs, routes etc..... Pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat soit à l'écoute des élus et revienne sur sa décision, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, et met en place un large dispositif de mobilisation :

Tous les citoyens sont appelés à rencontrer leurs élus, partout en France, le 19 septembre entre 10h et midi et sont également invités à signer l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, en ligne sur le site [www.change.org](http://www.change.org) depuis le 24 août.

Les élus de Saessolsheim participeront à leur manière à la manifestation et proposent, tout en s'associant à la démarche de l'AMF, de montrer concrètement comment on peut, d'ores et déjà, compenser quelque peu la réduction des dotations d'une commune en mobilisant les forces vives du village pour des travaux d'intérêt public. **Une nouvelle matinée de travail est programmée aux abords du monument aux morts le samedi 19 septembre dès 7 H 00 pour réaliser l'aménagement paysager du talus adjacent. Toute personne de bonne volonté est la bienvenue pour aider les conseillers municipaux dans le travail de gros œuvre. D'autres travaux sont également prévus sur le site. Prière de s'annoncer par mail ou par téléphone.**

**Autres évènements à noter dans vos agendas** :

- pour les amateurs : reprise des cours de country depuis le 3.9.2015
- reprise de l'activité gymnastique le 16 Septembre 2015
- journée Alzheimer le 21 septembre 2015 (voir programme en ligne)
- don du sang le 30 septembre 2015

**Arrêté** prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale  
de la Commune de SAESSOLSHEIM

Le Maire,

Vu le code d'urbanisme art. L124-1 à L124-4 et R124-1 à 124-8

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du 6 juin 2011 du Conseil Municipal prescrivant la révision de la carte communale ;

Vu l'ordonnance en date du 21 juillet 2015 de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant M. André CHARLIER en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision de la carte communale de Saessolsheim pour une durée de 36 jours du lundi 5 octobre au lundi 19 novembre 2015.

L'objet de l'Enquête porte sur l'ouverture à l'urbanisation de quatre (4) nouveaux secteurs et la suppression d'un secteur de la zone constructible

**Article 2 :** M. André CHARLIER, domicilié 1, rue des Bouleaux 67118 Geispolsheim a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

**Article 3 :** Le projet de révision de la carte communale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saessolsheim pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 5 octobre au lundi 19 novembre 2015.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Saessolsheim ou par mail à l'adresse [mairie.saesso@wanadoo.fr](mailto:mairie.saesso@wanadoo.fr), à l'attention du Commissaire Enquêteur

**Article 4 :**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de SAESSOLSHEIM les :

- Lundi 5 octobre 2015 de 16 à 19h
- Jeudi 15 octobre 2015 de 10h à 12h
- Jeudi 5 novembre 2015 de 10h à 12h
- Lundi 9 novembre 2015 de 16h à 19h.

**Article 5**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations sera clos par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son Rapport et ses conclusions motivées au Maire de la Commune de SAESSOLSHEIM.

Le Rapport et les Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie.

**Article 6**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents dans les deux journaux suivants :

- Dernières Nouvelles d'Alsace
- Est Agricole et Viticole

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier d'Enquête.

Très cordialement, Votre Maire

Dominique MULLER